

**RAPPORT N° 03/7-48**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE  
« LOULOU PITOU »**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'EXTENSION**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

La Commune en vue d'offrir un enseignement artistique et chorégraphique de qualité, a créé courant 2002 une Ecole Municipale de Musique, de danse et d'Art Dramatique, en régie directe.

Le siège de l'établissement fonctionne depuis la rentrée d'octobre 2002, au deuxième étage à l'ancienne Ecole Gabriel Macé, dont il convient de continuer à réhabiliter le bâtiment pour les besoins de l'EMMAD.

Lors de la Délibération n° 03.1/22 du 21 mars 2003, vous aviez les éléments fonctionnels du programme qui sont les suivants :

- réhabilitation des salles du troisième étage (remise aux normes ; réfection des plafonds, du sol, de la peinture ; climatisation) ;
- création d'un plancher de danse et de sanitaires.

Le partenariat financier était prévu, sur la base d'un coût de travaux de 160 000,00 euros HT, de la façon suivante :

<b>ETAT</b> 50 %	<b>80 000,00 euros</b>
<b>REGION</b> 9 %	<b>15 245,00 euros</b>
<b>COMMUNE</b> 41%	<b>64 755,00 euros</b>

Suite aux négociations menées par le Conseil Général pour l'implantation d'un collège en lieu et place de l'école Gabriel Macé actuel et le transfert de cette école et de l'école de musique ailleurs, il est proposé de revoir à la baisse le programme de travaux en ne réalisant pas le plancher de danse et la réfection des sanitaires.

## RAPPORT N° 03/7-48

Le montant des travaux sera de 78 747 euros TTC et le plan de financement sera le suivant :

	<b>Part</b>	<b>Montant</b>
<b>Etat</b>	<b>80 %</b>	<b>62 997,60 euros</b>
<b>Commune</b>	<b>20 %</b>	<b>15 749,40 euros</b>
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>78 747 euros</b>

Je vous demande donc :

- d'approuver le plan de financement des travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de l'ancienne Ecole Gabriel Macé occupés par l'EMMDAD ;
- de m'autoriser à solliciter les financements de l'Etat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/7-48**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du jeudi 18 décembre 2003**

**OBJET**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE**  
**« LOULOU PITOU »**

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'EXTENSION**

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 de mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-48 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement proposé pour les travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de l'ancienne Ecole Gabriel Macé occupés par l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique « Loulou Pitou ».

**ARTICLE 2**

Autorise le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

